

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 septembre 2014

L'an deux mille quatorze le huit du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert LATAILLADE, Maire de URT.

**Etaient présents** : Mr LATAILLADE, Mme MARTIAL, Mr GERVAIS, Mme DIHARCE-LAULHÉ, Mr RELIER, Mr DEKIMPE, Mme DULUCQ, Mme GALLAGA, Mr LABEYRIE, Mr MERLIN, Mme MICHEL, Mme MONNIER, Mme NISSEN, Mr NOTARY, Mme POURCHASSE-LITZLER, Mr RECALDE et Mme TREPS.

**Etaient excusés** : Mr LAVIELLE et Mr ETCHEGARAY qui ont donné respectivement procuration à Mr LATAILLADE et Mr GERVAIS.

**Secrétaire de séance** : Mme MARTIAL

**Nombre de conseillers** - en exercice : 19  
- présents : 17

### 1 - Désignation du correspondant défense

Mr le Maire,  
fait lecture à l'assemblée d'un courrier du Délégué Militaire Départemental des Pyrénées Atlantiques rappelant l'obligation de faire désigner par le conseil municipal, parmi les élus, un correspondant défense.

Le correspondant défense dont la fonction a été créée en 2001, a pour mission de renforcer le lien entre la société civile et les armées et de sensibiliser les autres élus et la population aux questions de défense. Cela se traduit aussi par une attention spéciale aux étapes du parcours du citoyen et en particulier à l'importance du recensement à 16 ans et par une participation active au devoir de mémoire.

Il sert de relais entre le ministère de la défense et la Commune.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Désigne Mr Robert LATAILLADE, Maire pour assurer les fonctions de correspondant défense.

## **2 – Convention compteur communicant de GrDF**

Mr le Maire,  
rapporte à l'assemblée les termes de son entrevue avec le Conseiller Collectivités Territoriales Pyrénées Landes de Gaz Réseau Distribution France (GrDF). Le 23 juillet 2013, le ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le ministre de l'Economie et des finances ont demandé à GrDF de lancer le déploiement généralisé des Compteurs Communicants Gaz. Cette annonce intervient après deux délibérations de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) du 13 juin 2013, et confirme que le projet présenté par GrDF répond aux attentes des consommateurs en matière de qualité de facturation et de contribution à la maîtrise de l'énergie.

Gazpar est le nom du futur compteur communicant de GrDF. Celui-ci permettra aux 11 millions de clients gaz naturel, particuliers et professionnels, de bénéficier de données de consommations quotidiennes pour :

- Améliorer la qualité de la facturation et donc la satisfaction des clients, grâce à une facturation systématique sur index réel et à la suppression des estimations de consommations,
- Développer la Maîtrise d'énergie, grâce à la mise à disposition plus fréquente de données de consommations permettant une analyse, un conseil approprié et des actions concrètes.

GrDF demande à la Commune l'accueil sur son périmètre des Equipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire et en particulier la convention de partenariat avec GrDF déterminant les modalités et conditions d'installation et l'hébergement des équipements techniques sur les sites de la collectivité et les conditions dans lesquelles GrDF interviendra sur l'installation et l'exploitation.

## **3 - Convention de servitude avec le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques**

Mr le Maire,  
rapporte à l'assemblée le projet élaboré par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, relatif à l'enfouissement du réseau BT, la pose de plusieurs coffrets et le passage du câble sur la parcelle cadastrée section AO n° 87.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire et en particulier la convention de servitude pour réseau de distribution souterraine avec le SDEPA.

## **4 - Déplacement du chemin rural d'Anguely**

Mr le Maire,  
informe l'assemblée du rapport relatif au chemin rural d'Anguely établi par la Commission Voirie. Il ressort dudit rapport qu'un réaménagement du chemin d'Anguely demanderait des travaux très importants et par conséquent très coûteux. Une alternative est proposée qui consiste à procéder à un déplacement d'une partie dudit chemin en réalisant des échanges de terrain avec les propriétaires riverains soit Mr LACOSTE et Mr OLAIZOLA.

Où l'exposé de Mr le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition de Mr le Maire de procéder à un déplacement du chemin rural d'Anguely et à un échange de terrain avec les propriétaires riverains soit Mr LACOSTE et Mr OLAIZOLA, les frais afférents à ces cessions étant à la charge de la Commune,
- autorise Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire,
- charge Mr le Maire de l'enquête publique préalable à la désaffectation d'une partie du chemin rural d'Anguely et de l'établissement des actes de cession en la forme administrative,
- désigne Mr Jean-Jacques LAVIELLE, Premier-adjoint, pour signer lesdits actes au nom de la Commune.

## **5 -Vente d'une partie de la parcelle AM 34 lotissement Ermitage**

Mr le Maire,  
rappelle à l'assemblée les demandes formulées par deux propriétaires du lotissement L'Ermitage qui souhaitent acquérir une bande de terrain destinée à agrandir leur propriété, issue de la parcelle AM 34.

Vu l'estimation du Service Local des Domaines en date du 4 juillet 2014,

Considérant que le terrain classé en zone UB du PLU est constructible,

Mr le Maire propose de fixer le prix de cession à 80 € Hors Taxes le mètre carré..

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de céder à chaque propriétaire riverain une bande de terrain, issue de la parcelle AM 34, destinée à agrandir leur propriété au prix de 80 € H.T. le mètre carré, les frais afférents à cette cession étant à la charge des acquéreurs,
- Autorise Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire
- Charge Mr le Maire d'établir les actes de vente en la forme administrative si l'acquéreur opte pour cette forme d'acte,
- Désigne Mr Jean-Jacques LAVIELLE, premier-adjoint, pour signer lesdits actes au nom de la Commune.

## **6 - Attribution de bourses d'études**

Mr le Maire,

fait lecture à l'assemblée de trois demandes de bourse d'études présentées par :

- CHAUBERT Maxime, étudiant à Trondheim (Norvège),
- COLET Adrien, étudiant à Bordeaux,
- GUERRA Angélique, étudiante à Madrid (Espagne).

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer pour l'année scolaire 2014-2015 une bourse d'études de :

- 240 € à CHAUBERT Maxime, COLET Adrien et GUERRA Angélique.

## 7 - Modification des tarifs d'occupation de la Salle polyculturelle

Sur proposition de Mr le Maire,  
après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **fixe** les tarifs d'occupation de la salle polyculturelle, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, comme suit :

Usagers	Salle/ journée	Salle et cuisine/ journée	Salle et cuisine/ 2 jours	Nettoyage/préparatifs/ ½ journée (réservation 2 jours)
Résident extérieur	300 €	700 €	1000 €	50 €
Résident Urtois	100 €	200 €	300 €	30 €
Association Locale	100 €	200 €	300 €	

- **autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.